

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 349, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
(Par trimestre.)
Pour Namur. 4 fl. 50 c.
Pour les autres villes. 5 20

Buxton

COURRIER

DE LA SAMBRE.

Maximilien
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent cesser à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 47.

VENDREDI.

24 FEVRIER 1832.

INTERIEUR.

BRUXELLES, 22 février.

S. M. le roi partira demain de grand matin pour Charleroy, et se rendra de là à Mons, d'où elle repartira vendredi pour se rendre, par Saint-Ghislain et Peruwelz, à Tournay.

— D'après une publication de la régence de Tournay, fixant les dispositions prises pour l'entrée du roi, S. M. arrivera en cette ville le 25 février, y séjournera le 26, et partira, pour Ath, le 27 au matin.

— M. Firmin Rogier, secrétaire de la légation belge à Paris, est parti la nuit dernière pour cette capitale.

— M. Sol, secrétaire de l'ambassade française, est arrivé hier en notre ville, chargé d'une mission particulière.

— Un courrier français a passé ce matin par cette ville, venant de Paris avec des dépêches pour La Haye.

— On s'attend à la prochaine convocation du sénat pour voter la loi sur la liste civile, et celle des crédits provisoires. Il est question aussi de présenter d'abord à cette chambre la loi sur l'enseignement.

— La chambre des représentants doit se réunir aujourd'hui à une heure. L'ordre du jour indique la discussion de la proposition de M. Jullien relative au marché Hambrouck, la lecture d'une proposition de M. Devaux, le rapport de la commission des mines, et le vote sur l'ensemble du projet de loi sur le crédit provisoire.

— D'après une circulaire du ministre, en date du 1^{er} février, les frères des remplaçans dans la garde civique ont droit à l'exemption du service du premier ban de la garde.

— L'Emancipation annonce que la dépouille mortelle du général Belliard a été réclamée par la France, et qu'elle sera déposée au cimetière du P. Lachaise; où le général avait de son vivant désigné sa place.

— Nous apprenons que le gouvernement se déclare favorable au projet du canal d'Espierre, destiné à ouvrir une communication avec le département du nord par Roubaix. On mettrait en adjudication publique cette entreprise et concurrentement celle du canal de jonction de l'Escaut à la Lys par Menin ou Courtrai.

NAMUR, 23 février.

Voici le document relatif aux affaires belges que la *Quotidienne* avait annoncé, et que nous avons promis avant-hier à nos lecteurs. C'est une lettre adressée au duc de Wellington par l'ex-général belge Vandersmissen, un des chefs du mouvement orangiste qui devait éclater à Bruxelles au mois de mars de l'année dernière :

Milord duc,

« Ayant eu l'honneur de servir sous les ordres de V. G. à la bataille de Waterloo en qualité de major, dans la 3^e division d'artillerie belge, commandé par le lieutenant-général baron de Chassé, et la belle conduite de ma brigade d'artillerie ayant attiré sur le champ de bataille l'attention du lieutenant-général lord Hill, qui me donna à cette occasion les marques les plus flatteuses de sa satisfaction, je prends la respectueuse liberté de m'adresser à V. G. pour lui donner quelques détails sur les motifs qui m'ont obligé à quitter pour le moment ma malheureuse patrie. Pendant mon séjour à Anvers comme gouverneur général de la province, le consul hanovrien, M. Ellerman, vint me trouver et me dit qu'il avait des communications de la plus haute importance à me faire de la part de lord Ponsonby, et qu'il pouvait me donner les assurances les plus positives que ce lord était chargé par son gouvernement de favoriser autant qu'il dépendrait de lui la restauration de la maison d'Orange; mais qu'il désirait que les Nassau fussent ramenés par un mouvement populaire. Le consul Ellerman ajouta qu'il connaissait mon attachement au roi Guillaume et à ma patrie, et que pour ce motif il m'abouchait avec les chefs du parti orangiste qui devaient contribuer au mouvement en question. Il termina en disant que l'on comptait sur moi pour rendre à ma patrie le bonheur et la prospérité, et la préserver d'une anarchie complète.

« Le 25 mars, M. Stevens et le major Parys vinrent à Anvers pour me prier d'appuyer un mouvement qui était convenu à Bruxelles avec les habitans les plus honorables. Le baron d'Hooghvorst, le comte du Châtel, le marquis de Trazegnies et une foule d'autres personnes du premier rang, s'étaient entendus à cet effet. Tout était déjà fermement décidé. Le baron d'Hooghvorst était prêt à monter en voiture pour m'assurer personnellement de ses dispositions, et la crainte que son absence ne fût remarquée au congrès fut la seule raison qui lui fit renoncer à ce voyage; mais le comte du Châtel et le major Parys revinrent à Anvers pour me donner avis de ses bonnes dispositions. Les officiers supérieurs de la garnison, voulant s'assurer de l'exactitude de la nouvelle que ces messieurs avaient apportée, résolurent d'envoyer à Bruxelles le major Deys, aide-de-camp du général Nypels, afin de

recevoir de la bouche même du baron d'Hooghvorst une assurance positive de sa coopération à un mouvement prochain dans le sens orangiste. Leur attente fut trompée, car le baron d'Hooghvorst leur répondit que lord Ponsonby lui avait dit qu'il fallait attendre encore quelques jours, et qu'il était nécessaire de suivre ce conseil. Le moment où l'insurrection devait éclater était arrivé, et dans ce moment où tant de personnes distinguées et estimables s'étaient si fort compromises pour sauver leur pays de l'anarchie, lord Ponsonby faisait dire aux chefs du mouvement qu'il fallait retarder encore de quelques jours l'exécution.

« Votre Grâce comprendra le danger de notre position par suite d'une conduite si inattendue de lord Ponsonby. On cria à la trahison; plusieurs personnes zélées commencèrent à se méfier de la générosité du lord. Dès le lendemain il ne craignit pas de jeter le masque, et il déclara au major Poug, sur la Place-Royale, qu'il avait une autre combinaison à proposer, et que l'on ne devait plus, jusqu'à nouvel ordre, s'occuper des intérêts du prince d'Orange. Le même jour, il fit répandre le bruit que c'était le prince Léopold qui serait le nouveau candidat. Nous nous trouvâmes, Milord, par cette indigne perfidie, dans la position la plus affreuse. Victime de notre loyauté et de notre confiance, il ne resta plus à M. Shoms, au major Parys, à mon aide-de-camp Leffevre, et à d'autres personnes recommandables, qu'à nous condamner à un exil volontaire. Il ne m'appartient pas, Milord, d'expliquer la politique du cabinet anglais; mais il est incontestable que lord Ponsonby s'est servi, dans un but personnel, du mouvement orangiste qu'il avait lui-même organisé. Les cinq grandes puissances s'étaient exclues, elles et leurs familles, de toute prétention au trône de la Belgique. Les relations du prince Léopold avec la famille royale d'Angleterre pouvaient offrir à la France un motif pour exiger son exclusion. Afin d'éviter toute discussion sous ce rapport, lord Ponsonby organisa une conspiration sérieuse en faveur du prince d'Orange; il avait déjà gagné à cet effet les premières autorités civiles et militaires qui, agissant en conscience, désiraient arracher la Belgique des mains des intrigans et des êtres méprisables qui la gouvernaient. Le jour et l'heure étaient fixés, tout faisait espérer le plus heureux succès.

« Un commencement d'exécution avait eu lieu, ainsi que je l'ai dit plus haut, et c'est dans ce moment que lord Ponsonby changea de dispositions, sacrifia un grand nombre d'hommes estimables et distingués qui s'étaient liés à son honneur, et déclara à l'agent français qu'il dépendait de lui d'amener une restauration d'un moment à l'autre, et que c'était principalement à la France à choisir entre la restauration et le prince Léopold. Le choix ne fut pas douteux, et dès lors les membres du congrès furent pressés par les agens français et anglais de nommer Léopold, afin d'éviter une restauration. On sait que lord Ponsonby écrivait comme à la hâte une superbe lettre qui fut lue par le ministre belge au congrès, et qui contenait les plus belles promesses. On sait aussi que cette lettre, quand elle eut atteint son but, fut désavouée par le ministre Grey. Comme je sais que V. G. prend une vive part au bonheur de notre auguste et excellent roi Guillaume et de sa dynastie, ainsi qu'à la prospérité de notre malheureuse patrie, je regarde comme un devoir de vous instruire de ces circonstances avec toute vérité et de la manière la plus impartiale. J'en ai été une des principales victimes, et je prie V. G. de faire de cette communication l'usage qu'elle jugera convenable. J'ai l'honneur d'être, etc.

Baron VANDERSMISSEN.

Cette lettre du général Vandersmissen, que nous publions d'après la *Quotidienne*, suggère au *Courrier français* les réflexions suivantes : « Ce que nous remarquons, c'est que le chef orangiste s'adresse directement à lord Wellington, pour lui dénoncer l'agent anglais qui a fait échouer le complot dont le duc avait sans doute connaissance. Avions-nous tort lorsque nous révélions dernièrement l'existence d'un pouvoir occulte organisé en Angleterre et qui exerce une influence plus ou moins directe sur les événemens de l'Europe? On peut aisément concevoir que si le parti aristocratique, dont le duc de Wellington et lord Aberdeen sont aujourd'hui les chefs, a favorisé les partisans d'une restauration en Belgique, il ne reste point inactif pour hâter en France le renversement de l'ordre actuel. »

— Nous trouvons à la suite de la seconde conférence de l'abbé Gerbet sur la philosophie catholique, une note très-curieuse et très-précise rattachant un grand nombre d'autorités imposantes à l'appui des doctrines de l'*Avenir*. Il résulte de cet exposé et des citations qui le justifient que la proposition : *Le pouvoir est confié directement à la communauté*, est soutenue par trente-six docteurs renommés, parmi lesquels Bossuet, dans la défense même des quatre articles, St Thomas, Bellarmin, Fénelon, Ligorio, Molina, Suarez, Gerson, Mayer, de Salas, les docteurs de Salamanque et Dens (classique en Belgique); la proposition : *Les peuples ont le droit de déposer les princes devenus tyrans*, est soutenue par trente-un docteurs non moins renommés et parmi lesquels

St Thomas, St Bonaventure, plusieurs autres des précédens, excepté Bossuet. Quant à Fénelon, à part ses écrits ascétiques, il paraît reconnaître dans plusieurs passages de son Télémaque le droit qu'ont les peuples de secouer le joug de leurs oppresseurs. Il resterait trente-quatre auteurs à vérifier pour avoir la certitude complète qu'un seul auteur digne d'estime s'est formellement prononcé au moins contre la seconde des deux propositions, si ce n'est Ligorio. Il est vrai que son autorité est très-grave, depuis surtout la décision de la sacrée Pénitencerie à son égard. Le grand crédit dont Ligorio jouit en Belgique nous oblige à nous étendre quelque peu sur son dissentiment; c'est ce que nous ferons dans un prochain numéro.

— On sait que M. Périer ayant prêté 20,000 fr. à une princesse allemande, sur gage d'une valeur de 200,000 fr. en diamans, par l'entremise et sous le masque d'un courtier qui fit faillite, les a fait racheter, n'abandonnant à la grande dame que la somme prêtée, et que les diamans ont été vus au cou de M^{me} Périer lors du dernier bil de Louis-Philippe. En attendant le procès que cette imprudence a provoqué, le *Corsaire* lâche sa bordée contre le ministre spoliateur: « Dans l'affaire de certains diamans, Casimir Périer a donné aussi son coup de collier. — M. le président du conseil a donné ordre à son cocher d'éviter la rue de Rohan. »

La démission de M. le ministre de la guerre donne lieu à beaucoup de conjectures: les journaux non ministériels varient sur le motif qui peut avoir amené cette retraite subite: quant aux journaux qui reçoivent des inspirations du cabinet, ils n'ont garde d'y initier le public. Le *Belge* attribue la démission de M. de Brouckere aux tracasseries qu'on lui suscite depuis quelque temps; l'*Indépendant* parle d'une intrigue de cour, le *Courrier belge* enfin en voit la cause dans les réductions que la chambre des représentans veut opérer sur le budget de la guerre. Cette dernière explication nous paraît peu vraisemblable: la chambre n'a encore rien décidé, et nous ne croyons pas que M. de Brouckere ait voulu céder devant de simples apparences: il serait plus conforme à son caractère d'attendre de pied ferme la discussion qui doit bientôt s'ouvrir, de même qu'on le dit encore décidé à soutenir son marché Hambrouck. Quant à une intrigue de cour, nous n'en voyons pas trop ici la raison, et, en tout cas, nous sommes trop peu versés en pareille matière, pour pouvoir de sitôt l'apprécier.

La version du *Belge* nous paraît plus conforme aux probabilités, et plus concordante avec le caractère de M. Ch. de Brouckere: ce n'est pas que cet homme d'état ait été en butte à des attaques qui devaient lui rendre insupportable le poids de son portefeuille: mais il est connu que c'est là le côté faible de M. de Brouckere, et que des critiques, qui seraient ou méprisées ou mises au profit de tout autre, n'ont souvent pour effet que de remuer la bile ou d'endurcir la tête à M. le ministre démissionnaire. Au reste, malgré les fautes de M. de Brouckere, nous ne pensons pas que la nation ait lieu de se réjouir de sa retraite: son zèle s'était depuis quelque temps ralenti, mais il n'en est pas moins vrai que son talent et son énergie nous ont été extrêmement avantageux, et l'on ne peut lui contester le mérite d'avoir mis notre armée sur un pied respectable, mérite d'autant plus grand que tous ses prédécesseurs étaient restés au-dessous de cette tâche laborieuse.

Qui remplacera M. de Brouckere? Le choix est difficile. Tout ce que nous avons pour le moment à conseiller au roi, c'est de se défier des hommes qui ont préparé nos désastres du mois d'août, et dont aujourd'hui certaine coterie ose encore mettre les noms en avant.

(*Journ. des Flandres.*)

La route de la comète nouvelle qui se trouve déjà sur l'horizon, vient d'être tracée sur le planisphère céleste par notre savant astronome M. Quetelet.

— Le 15 courant, vers les 7 heures du soir, une bande de contrebandiers venant de France, avait été attaquée par les employés de Deppange, sur le territoire de la commune de Frisange; les contrebandiers ayant fait résistance, un des fraudeurs nommé Weitzel (Jean), né à Niederanven, demeurant dans la commune de Steinsel, fut blessé d'un coup de feu et expira le lendemain à cinq heures du matin.

— On écrit de Gand: Nous apprenons d'une personne digne de foi que ce matin (21) l'ordre a été signifié au sieur Dixon de sortir de la ville et des provinces des Flandres, endéans les 48 heures. Ce qui nous porte à le croire, c'est qu'on a vu entrer ce matin chez lui le chef de la police locale, un commissaire, un agent et un gendarme.

— On écrit de Bruges, 21 février:

Il y a eu le 20 de ce mois, une fausse alarme, occasionnée par une canonnade qui s'est fait entendre pendant une grande partie de la journée; mais qui cependant ne paraissait provenir que d'exercices de nos canonniers tirant à la cible.

Demain les troupes de notre garnison se rendront au camp d'exercice pour le même objet.

« Beaucoup d'ouvriers sans travail quittent la ville pour aller travailler aux retranchemens qu'on construit sur la frontière septentrionale de la province. (*G. van Gend.*)

— Les Hollandais se fortifient du côté du Kapitalen-Dam. On pense que les polders seront de nouveau inondés, car ils s'occupent sans cesse à pratiquer des coupures. (*Godensche Mercurius.*)

— On écrit d'Anvers, 21 février:

« Aucun navire, quel que soit son pavillon, et le port d'où il vient, suspect ou non suspect, ne pourra passer la rade d'Austruweel; le bateau pilote stationné à cette hauteur a ordre de faire mouiller tout navire venant de la mer.

« Samedi, on attendait le bateau à vapeur *Surinam* devant notre

ville; beaucoup de curieux s'étaient rendus sur le port, mais ce bâtiment avait descendu la rivière; il a été vu à neuf heures du matin à Terneuzen allant à Flessingue; s'il revient, ce sera pour reprendre sa position ordinaire de l'année pas-ée, et en ce cas, on sera d'accord pour le laisser passer sans opposition.

« La corvette de guerre la *Panthère*, de 20 pièces de canon, est arrivée hier à Lillo; la frégate *Euridice* était déjà dans cette rade.

« Défense est faite de la part du gouvernement hollandais aux navigateurs autres que ceux de cette nation de mouiller en rade de Rammekens.

« Depuis hier matin une des onze canonnières de la Tête-des-Flandres a pris position au large au milieu du fleuve. »

— On écrit de Bréda, le 16 février:

« M. Ayne-Zèle, secrétaire de la légation française, a passé ici aujourd'hui, et l'on conjecture que ses dépêches doivent être de très-grande importance, par la presse qu'il mettait à n'éprouver aucun retard.

« La *Gazette d'État* du 17 annonce le départ de Berlin pour La Haye et pour Londres du comte Orloff. Sont également partis de Berlin le secrétaire de légation russe, baron Ugera-Sternberg, se rendant en courrier à Pétersbourg, et le courrier de cabinet russe Kusman, allant à Londres, pour La Haye.

— Le *Journal de La Haye*, annonce que le 14, est arrivé à La Haye le comte Orloff, adjudant-général de l'empereur de Russie, en mission spéciale auprès de S. M. le roi de Hollande. Immédiatement après son arrivée il a été reçu en audience particulière par le roi.

— Dans son numéro du 14 février, l'*Arnhemse-Courant* raconte fort sérieusement à ses lecteurs que dans un ouvrage récemment sorti de la plume d'un des principaux organes du parti catholique en Belgique, se trouve le passage suivant:

« Dans ce temps-là, on avait attaché sur la croix Guillaume de Nassau, entre deux bourreaux fort connus sous les noms des *van Maanen* et *Donker-Curtius*. Guillaume, tant il avait l'âme bonne et compatissante, priait pour ses bourreaux et disait: « O Martin Luther, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font! » Et les Bruxellois se moquaient de lui et criaient: « Salut, salut au roi des voleurs! » Et Donker-Curtius lui-même disait: « C'est votre faute aussi! Que n'appelez-vous aux armes quelques milliers de Hollandais? « Bah! répondit van Maanen, que ferez-vous avec des bourgeois contre ces coquins-là? Suivez plutôt mon conseil, sire, venez avec moi à La Haye et n'en sortez plus. »

« Oui, van Maanen, mon ami, vous avez raison, lui dit Guillaume, allons à La Haye, et n'en sortons plus; dès ce jour vous êtes et ne cesserez jamais d'être mon premier ministre. » Puis s'adressant aux Hollandais: « O mes fidèles sujets, n'aurez-vous pas pitié de votre auguste souverain? » Un Bruxellois qui avait le cœur sensible, lui présenta au bout d'une pique un morceau de fromage de Hollande pourri (*een stuk rotten hollandsche kees*). Alors la face de Guillaume se dérida un instant; voyant pourtant qu'on ne venait pas à son aide, il se prit à crier de plus belle: « Au secours! au secours! aux armes, mes enfans! » Mais comme chacun se tenait coi et ne bougeait, et que le canon belge ronflait à faire trembler la terre, les soldats de Guillaume s'enfuirent et Guillaume dit en essuyant ses larmes: « Tout est perdu pour moi. » Ce qui signifie: je ne pourrai plus voler les Belges. »

— Le Sr F. Mertens, si connu en Autriche par le grand nombre d'élèves qu'il y a faits dans l'art des armes blanches, est rentré en Belgique sa patrie. Il y a déjà commencé par faire plusieurs élèves pour l'art de la baïonnette, qui doivent servir d'instructeurs, et ces derniers instruisent en ce moment un grand nombre d'hommes qui seront bientôt en état d'instruire les autres. Ce célèbre artiste est fort regretté dans toute l'Autriche par ses élèves et les connaisseurs de l'art des armes. (*Journal de Francfort.*)

— On parle d'un de ces accidens si fréquens dans les rues de la capitale, dont le roi aurait failli être victime. S. M. revenait à pied avec la reine, du Palais-Royal aux Tuileries, lorsqu'un cabriolet lancé violemment arrivant presque sur LL. MM., les aurait probablement atteints, si le roi n'avait repoussé la reine, et ne s'était lui-même vivement écarté, et si le conducteur de la voiture n'était parvenu à faire abattre son cheval.

— Jeudi passé, le prince de Talleyrand a dîné avec M. Jérémie Bentham. Il y a maintenant quarante années que le doyen des diplomates, âgé maintenant de 78 ans, a fait la première visite au doyen des juristes et des législateurs philosophes, qui, le 15, aura atteint l'âge de 85 ans.

— Le *Patriote*, journal de Nancy, contient les détails suivans:

Le fils du prince de Lieven, de celui qui est en ce moment ambassadeur de Russie à Londres, vient de passer deux jours dans notre ville. Ce jeune homme, âgé de 24 ans, se trouvait en mission à Varsovie, lorsque éclata la révolution polonaise. Courlandais d'origine, mais l'âme remplie de grandes et libérales idées, il n'hésita point un seul instant à se jeter comme simple soldat dans les rangs de l'armée qui marchait à la rencontre de Diebitsch. Aujourd'hui, couvert de blessures, abandonné de ses parens, après avoir fait en Prusse 90 lieues à pied, déguisé en paysan pour se soustraire aux recherches des agens qu'on avait mis à sa poursuite, il va rejoindre ses frères d'armes à Arignon, fidèle à la cause qu'il a si généreusement embrassée.

Un vieux capitaine du fameux 4^e régiment d'infanterie de ligne polonais l'accompagne. Ce régiment fit, au début de la campagne, le serment de n'attaquer les Russes qu'à la baïonnette. Ce serment, ceux qui l'ont fait l'ont tenu, et presque tous sont morts. Plusieurs fois le 4^e fut renouvelé en entier. Il n'a survécu à sa dernière formation que

10 soldats et 5 officiers, parmi lesquels se trouve le compagnon de M. Lieven. Quelques citoyens de Nancy se sont empressés d'aller offrir leurs hommages à ces deux exilés, et de les inviter à un dîner de famille.

— Une lettre de Prusse, dans la *Gazette Universelle*, contient le passage suivant : La ratification du traité de Londres par l'Angleterre et la France, est une démarche importante, qui pourrait aisément conduire à une convention des trois autres puissances, dans le but de s'entendre de leur côté, d'une manière semblable. Car, sans avoir prévu comme possible le cas de la non-adhésion des trois autres cabinets, l'Angleterre et la France ne pouvaient pas ratifier, de même qu'il n'est pas probable que d'autre part des changemens soient survenus, attendu que chez nous il semble y avoir tendance à ne pas adhérer à cet acte. On parle d'un projet de traité, et l'on veut y rattacher la présence à Berlin, d'un diplomate étranger.

— En Allemagne, la faillite considérable de la maison Rothenwald, à Brême, qui a entraîné celle de Goldsmidt à Londres, a causé une grande sensation dans le monde commercial.

— Des médecins anglais ont éprouvé de bons effets du procédé du docteur Bernmann pour préserver des effets de la contagion du choléra-morbus. Voici la recette :

Laisser quatre onces de camphre en dissolution dans une soucoupe placée dans chaque appartement habité; faire usage d'une nourriture légère; observer une grande propreté; porter continuellement du camphre dans ses poches. Par ce moyen, facile à exécuter, on est hors des atteintes de la maladie; c'est du moins ce que prouve l'expérience répétée dans plus de 5,000 habitations.

— Depuis que le choléra a éclaté à Londres, les bureaux d'assurance sur la vie des hommes ont déjà assuré dans cette ville pour près de 500,000 liv. st. (plus de 12 millions de francs.)

Correspondance particulière du COURRIER DE LA SAMBRE.

Paris, 21 février 1832.

Je puis vous annoncer une publication qui fera de l'effet et excitera de nouvelles inimitiés contre Louis-Philippe. Voici la substance de révélations qui ne tarderont pas à paraître et éclairciront quelques obscurités des événemens d'Italie. Le docteur Mislei, l'un des principaux chefs de la charbonnerie italienne, ayant réussi vers 1825 à capter la confiance et à pénétrer les plus intimes sentimens du duc de Modène, y découvrit des germes d'ambition dont ils résolurent de tirer parti dans l'intérêt de la cause libérale.

Convaincu que l'Italie ne pourrait espérer de liberté qu'après avoir conquis l'unité, fût-ce sous un despote dont, alors, il ne serait pas très-facile de se débarrasser, sa conduite l'exigeant, il engagea François IV à préparer le renversement de tous les autres souverains de la Péninsule pour se faire proclamer, en temps opportun, roi d'Italie. Toutes les apparences indiquaient alors que le duc de Modène ne tarderait pas à succéder au trône du Piémont au lieu et place du prince de Carignan, dont les droits étaient au moins controversables. Maître du Piémont et secondé par toutes les ventes, quel obstacle eût trouvé le duc de Modène dans l'exécution de ses desseins? Il avait d'ailleurs des trésors et des approvisionnement considérables en vivres, ainsi que 40 mille fusils à sa disposition pour passer le Rubicon; aussi écouta-t-il avec empressement les conseils de son confident, qui se rendit de sa part, et à cinq ou six reprises, auprès du duc d'Orléans, qui conspirait alors le renversement de la branche aînée des Bourbons. Une alliance offensive et défensive fut conclue entre les deux princes, et il fut convenu que le premier qui réussirait dans son entreprise seconderait de toute sa puissance celle de son confédéré. On sait comme le roi-citoyen a tenu sa promesse. Trop compromis pour reculer, et s'apercevant que François IV cherchait à se réconcilier avec l'Autriche aux dépens de leurs têtes, les principaux conspirateurs hâtèrent le mouvement dans l'Italie centrale et levèrent le drapeau républicain. Menotti et ses compagnons allaient se saisir du duc dans son palais à Modène, et en faire, ainsi que de Marie-Louise, des otages précieux contre l'Autriche, lorsqu'ils furent saisis dans la maison qui leur servait de conciliabule. Menotti et Borelli ont été pendus en réalité, Mislei en effigie. Avis aux révolutionnaires de tous les temps qui se flattent d'opposer des rois à des rois, dans l'intérêt de l'affranchissement populaire!

REVUE DE LA PRESSE PARISIENNE.

DES ALLURES DE LA PAIRIE.

On lit dans le *National*: « Ces retours aux dogmes de la restauration nous paraissent fort simples. Le parti du juste-milieu, en se prononçant avec violence contre les hommes qui tiraient, selon lui, de trop rigoureuses conséquences du principe de la souveraineté nationale, s'est trompés'il a cru qu'en proscrivant la logique chez ses adversaires, il pourrait l'interdire à son propre parti. Il n'est donné à personne de faire qu'un principe soit vrai et que ses conséquences ne le soient pas. Quand on a dit que le principe de la souveraineté nationale conduisait forcément à la république, nous ne l'avons pas nié. Le principe de l'hérédité monarchique est aussi dans la constitution actuelle. On ne peut pas plus empêcher l'un que l'autre de se déduire, de marcher d'une proposition vraie à une autre proposition également vraie, fille de la première. De la sorte, le gouvernement de juillet est placé entre deux logiques également rigoureuses, également infatigables, qui font sur lui un feu nourri et croisé, et qui toutes deux tendent à le renverser. Jusqu'au 13 mars, les deux logiques se sont disputé à chances à peu-près égales la confiance du gouvernement. Au 13 mars, les hommes qui font passer la souveraineté monarchique avant la souveraineté populaire se sont emparés du poste. Le trône a eu plus de penchant

pour eux que pour leurs adversaires; cela est naturel. Bonaparte, dans une situation absolument identique, a mieux aimé périr par la victoire des coalitions absolutistes que par une nouvelle invasion des doctrines et des hommes de la souveraineté populaire. Bonaparte, emprisonné physiquement et moralement à Ste-Hélène par les soins de la sainte-alliance, s'est bien amèrement repenti; ses mémoires en font foi. C'est un exemple à méditer. Les hommes qui tiennent pour la souveraineté nationale ont pour eux les deux tribunes législatives, les emplois au dedans, les ambassades au dehors, et, sous la protection même du gouvernement à la fois populaire et monarchique de juillet, ils ont déduit une à une, et beaucoup plus rapidement qu'on ne l'eût espéré d'eux, les conséquences de leur principe. Ainsi l'on nous a dit successivement que la souveraineté nationale était dans nos gardes citoyennes; puis on l'a fait remonter aux électeurs, des électeurs aux députés, et des députés au roi, que M. Tascher nous dit être le représentant unique et perpétuel du pays. On a donné des pensions aux égorgeurs de l'Ouest et du Midi, et placé les proscrits de 1815; les membres des associations patriotiques, sous la surveillance de la police. Au dehors on a soutenu dans le principe que le gouvernement renouçait à la propagande libérale, et maintenant il fait de la propagande monarchique en Italie. Enfin le ministère déclare que le maréchal Ney a été bien et dûment fusillé, et aussitôt la chambre ajoute que toute justice en France doit vaquer le jour où Louis XVI a porté sa tête sur l'échafaud. Peut-être quand vous aurez relevé pierre par pierre tout l'édifice de la monarchie révélée, vous irez-vous arrêter ceux qui demanderaient à replacer au sommet la pierre de la légitimité, mais il serait trop tard.

« La tendance républicaine, exclue des affaires, mais retranchée dans la presse, son inexpugnable asile, a parcouru de son côté une série de progrès inverse et non moins logique. Il est remarquable que M. Tascher se prévaut de tous les pas hardis qui ont été faits par la presse-périodique, pour faire de son côté les pas les plus audacieux dans les voies de la restauration. S'il prétend que toute puissance vient de Dieu, c'est, dit-il, parce que d'autres ont posé le principe que tout pouvoir doit être responsable vis-à-vis du peuple. Ceci s'adresse à nous. Inviolable ne veut dire autre chose qu'irresponsable; s'il est irresponsable, le roi ne peut pas plus être déposé que tué pour les fautes de ses ministres. On ne peut pas l'envoyer de Paris à St-Cloud, de St-Cloud à Rambouillet et de Rambouillet à Holyrood.

On lit dans la *Quotidienne*: « S'il est un axiome dont il est impossible de contredire la justesse, c'est celui qui dit qu'un corps agit toujours sous l'influence de son principe et sous celle de ses intérêts. Cette loi politique trouve ici son application. Quelques décrets qu'ait subis la pairie sous la main désorganisateur de la révolution de juillet, soit par l'élimination arbitraire de soixante-dix de ses membres, soit par l'abdication volontaire de tant de royalistes généreux, la pairie frappée encore une fois dans sa constitution par le changement de l'article 23 et remaniée par la fournée inconstitutionnelle des 36, n'en a pas moins conservé l'instinct de son institution primitive. C'est cet instinct monarchique qui entre à chaque instant en collision avec l'instinct révolutionnaire de l'autre chambre... Une catastrophe telle que la révolution de juillet a bien pu pousser la chambre des pairs dans les voies révolutionnaires, quelque antipathiques qu'elles soient à son origine et à ses intérêts, mais la crise passée, la pairie revient naturellement et comme par son propre poids au système monarchique. Les institutions sont comme des ressorts; elles plient quand le fais est trop lourd, et puis se redressent. C'est ainsi également que, malgré son adhésion au système du 13 mars, la chambre des députés se montre à chaque instant plus révolutionnaire que ministérielle. Cet état de choses constitue le ministre dirigeant dans une situation difficile. Certes, les convictions et les sympathies de M. Casimir Périer le rapprochent de la chambre des pairs, mais sa position lui fait une loi de marcher avec la chambre des députés. Comme homme il approuve la conduite de la pairie, comme ministre il y voit un embarras. »

La France nouvelle justifie l'opinion du *National* et de la *Quotidienne* en attribuant au progrès des théories républicaines, la réaction de la pairie, honorable dans son but, bien que dangereuse par son intempestivité, et en signalant comme suit les craintes que la scission de plus en plus prononcée entre les deux chambres, inspire au ministère: « Tout en rendant hommage aux intentions loyales de la commission, nous espérons que la chambre rejettera les conclusions du rapport et adoptera la résolution de la chambre des députés: elle comprendra que le principe qu'on s'est efforcé d'engager dans la question n'est point intéressé; qu'elle doit ménager sa résistance pour le temps où elle sera véritablement utile, et qu'il lui importe de n'en pas faire un usage contraire aux légitimes antipathies de la révolution de juillet. Les adversaires de la pairie l'accusent déjà de vouloir enrayer les rouages du gouvernement constitutionnel, au risque de briser tout le système, et les carlistes le félicitent de conserver les traditions monarchiques pour une troisième restauration. La chambre ne peut ni encourir ce reproche, ni mériter cet éloge; mais elle doit à sa propre considération de désarmer par sa sagesse jusqu'aux prétextes de la malveillance. »

EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 20 février.
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.
20 Février.

1790. — M. de Lafayette, dans une discussion sur les moyens propres

à empêcher et à arrêter les troubles qui affligeaient différentes provinces du royaume, dit que le temps des désordres est passé; que, pour faire la révolution dans un temps où tout n'était que servitude, l'insurrection était alors le plus saint des devoirs. — Mort de Joseph II, empereur d'Allemagne; il a pour successeur de ses états héréditaires, son frère, Léopold II, grand duc de Toscane.

1798 (1^{er} ventôse an VI.) — *République française.* — (Directoire.) — Pie VI, dont le trône vient de s'écrouler, quitte Rome, et se retire à la Chartreuse de Pise. — Procès-verbal d'installation en la ville de Mayence de l'administration centrale du département de Mont-Tonnerre, l'un de ceux provisoirement formés sur la rive gauche du Rhin.

1799. (2 ventôse an VII.) — La garnison d'El-Arisch se rend; une partie de ceux qui la composent prennent du service dans l'armée française.

1806. — *Empire français.* — Décret impérial qui consacre l'église de Saint-Denis à la sépulture des empereurs.

On annonce une publication nouvelle de Barthélemy, le poète national de France, l'auteur de la *Némésis*. Ce sont les *Douze journées de la Révolution*, savoir: 1789, le *Jeu de Paume*; 1789, le *Peuple à Versailles*; 1792, le *Peuple aux Tuileries*; 1792, le *Peuple-Roi*; 1792, les *Massacres*; 1793, la *Mort de Louis XVI*; 1793, les *Girondins*; 1794, la *Châte de Robespierre*; 1795, le *Peuple à la Convention*; 1795, *Bonaparte*; 1799, *Saint-Cloud*.

Cet ouvrage, qui avait été tenté par plusieurs autres, ne pouvait être accompli que par un talent de premier ordre. C'est sous la restauration que Barthélemy a ébauché ces grands tableaux, mais les susceptibilités de l'époque ne lui ont pas permis de les mettre en lumière. Il y a mis la dernière main pendant sa détention à Ste-Pélagie en 1830.

— Hier, on prétendait que l'ambassade de Russie serait confiée au maréchal Molitor, et celle de Belgique au général Guillemainot. Les personnes qui ont annoncé ces deux nominations ont assuré que leur publication se ferait sous peu.

— Il n'est pas probable, comme on l'a avancé, que l'armée du nord sera dissoute. Il est question au contraire de lui envoyer des compléments en hommes et en chevaux avant le 15 mars.

— On lit dans le *Constitutionnel*:

« Nous recevons la déclaration suivante, avec invitation de la publier :

« La veuve et les fils du maréchal Ney n'ont pu voir sans une profonde douleur le rapport au roi de M. le garde-des-sceaux, et la décision qui refuse de donner des juges à la question, et de convoquer la cour des pairs pour procéder à la révision du procès du maréchal Ney, frappé de mort au mépris d'une capitulation.

« Sans doute, cette décision ne peut nous enlever des droits qui nous appartiennent; aussi nous nous réservons de les faire valoir ainsi qu'il conviendra, lorsque, forts de l'adhésion du barreau français, nous pourrions opposer ce faisceau d'opinions libres, consciencieuses et désintéressées, aux sophismes cruels par lesquels M. Barthe a essayé de la justifier.

« Paris, le 19 février 1832. Le prince de la Moskowa. »

— On lit dans la *Tribune*:

Un journal dont M. Philipon a fait justice, le *Nouveau Constitutionnel* de 1830, dit « Qu'à la requête de M. le préfet de police, une action a été intentée contre votre gérant, au sujet d'une lettre signée *Pelleport*. » Si M. Gisquet se croyait offensé, c'est à moi qu'il s'adresserait; j'ai le droit de me regarder comme seul responsable et de revendiquer l'honneur exclusif des poursuites.

Mais il est naturel de penser que M. le préfet de police ne répondra pas à la provocation officieuse de mon dénonciateur. S'il en était autrement, je lui dirais: « J'ai fait connaître, dans l'intérêt général, un acte de brutalité qui constituait un flagrant délit. . . . Me reprocherait-on d'avoir cédé trop facilement à la vivacité de ma juste indignation? Quoi! j'aurais vu un homme vigoureux, un sergent de police, se ruer sur un enfant de huit ans, lui asséner sur la tête, sur le front, un coup de bâton qui le renverse, qui fait jaillir son sang et qui pouvait lui donner la mort. . . . et pourquoi? . . . parce que ce petit malheureux, qui n'avait pas soupé la veille, m'offrait un almanach au lieu de me demander simplement l'aumône! . . . Et moi, qui venais de lui donner de quoi acheter du pain, moi, j'aurais dû me taire? Qui êtes-vous pour me faire abdiquer les sentimens de la nature? — J'ai crié à la garde, l'homme s'est enfui; j'ai dit la vérité à qui a voulu l'entendre. J'étais indigné, je le suis encore; j'attends les poursuites. »

PELLEPORT, avocat.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 21 février.

Emprunt de 12 millions	91 P à 90 3/4 A	Emprunt romain.	77 à 78 1/2 A
» de 10 millions	88 7/8 P à 88 3/4 A	Lots.	366
» Rotschild.	74 P	Napolitains.	72 3/4 P
Autriche métalliques	86 3/4 P	Guebhard	76 1/4 N
Lots de Pologne.	101 N	Rente perp. Esp ^{le} à Paris	
Anglo-Danois 3 p. 0/0	65 1/4 P	» à Amst.	47 1/8 à 1/4 P

BOURSE DE PARIS, 20 février.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 97 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 sept., 00 fr. 00 c. — 4 p. 0/0, 00 fr. 00. — Rentes 3 p. c. jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 20 c. — Act. de la banque, 1620 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 78 15 c. — Cortès d'Espagne, 00 fr. 00. — Emp. royal d'Espagne 1830, 75 fr. 50. — Rente perpétuelle d'Espagne, 53 fr. 1/8. — Emprunt d'Haïti, 215 fr. 00 c. — Emprunt belge, 00 00. — Emprunt romain, 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 18 février.

Dettes actives 39 1/4, billets de change, 15 1/8. Synd. d'amort., 66 3/4. Rente perp. Amst. 00; Métall., 00.

ANNONCES.

1525. Maison et jardin, situés à Jambe, à louer pour le 1^{er} mars. S'adresser à Madame Wasseige-Barbaix.

1571. On demande un célibataire d'un âge mûr, muni de bons certificats et sachant tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau de cette feuille.

1572. On a perdu, il y a une huitaine de jours, le dixième volume de l'*histoire de France*, par ANQUETIL. Celui qui l'a retrouvé est prié de vouloir bien le faire remettre chez M. Léonard Cossoux, place St-Aubain.

1573. AVERTISSEMENT.

On désirerait louer une maison bien conditionnée, située sur la grande route, à la proximité d'une ville, consistant en deux salons, cinq chambres à coucher, trois chambres de domestiques, écurie et remise, jardin, et la jouissance d'une bonne chasse. La situation des bords de la Meuse serait préférée.

S'adresser au bureau de cette feuille sous la lettre L.

1568. Bel enclos à vendre à Rhisnes.

Lundi 27 février 1832, à une heure de l'après-midi, chez monsieur J. Bonet, négociant à Rhisnes, M. Bonet, fermier propriétaire à Rhisnes, exposera en vente publique, à la recette du notaire Delvigne, par le ministère du notaire Duchêne, de Rhisnes, un enclos nommé la Clossière de dessous l'Eglise, à Rhisnes, contenant trois bonniers et demi, divisé en quinze portions marquées et numérotées.

Le prix de vente sera en 4 ans avec 4 pour cent d'intérêt.

Les personnes qui désireront avoir des renseignements et voir les conditions de la vente sont priées de s'adresser aux notaires Delvigne et Duchêne.

1557. Vente de coupes de bois domaniaux, ordinaire 1832.

A la diligence de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines de la province de Namur, il procédé à Namur, le 6 mars 1832, et jours suivans, s'il y a lieu, à neuf heures du matin, devant maître Buydens, notaire, dans une des salles du palais de justice, à la vente de coupes de bois domaniaux.

1088. Plusieurs capitaux importants et autres à placer sur hypothèques ou sur billets à promesses d'hypothèques.

S'adresser au notaire Delvigne.

1413. Emprunts de 12 et de 10 millions de flor. ns.

Le notaire Delvigne informe les personnes qui désireraient vendre leurs obligations et récépissés de l'emprunt de 12 millions, ainsi que leurs récépissés de celui de 10 millions, qu'elles peuvent s'adresser chez lui.

1569. GARANTIE DES OUVRAGES D'OR ET D'ARGENT.

AVIS.

Le contrôleur du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent à Namur soussigné, a l'honneur de porter à la connaissance des intéressés, que par suite de l'arrêté royal du 27 août 1831, N° 4, M. le ministre des finances a, par le sien du 11 février 1832, N° 1, fixé au 1^{er} mars prochain l'époque où commencera la recense de tous les ouvrages d'or et d'argent, marqués des poinçons de titre et de garantie, ou de celui destiné pour les ouvrages étrangers, introduits par le gouvernement précédent; il les prévient en conséquence qu'à dater de cette époque, jusqu'au trente avril suivant, son bureau sera ouvert au public, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et de deux jusqu'à cinq de l'après-midi.

Pour éviter la confusion qui pourrait résulter de l'empressement d'un chacun à jouir de la priorité, les intéressés sont priés de s'adresser audit bureau, pour y recevoir un numéro d'ordre. Ceux qui auront négligé cette mesure ne seront admis qu'à la suite de ceux qui s'y seront conformés.

G. H. BAYET.

1499. Maître Logé, notaire à Dinant, est chargé de placer plusieurs capitaux de dix, douze, quinze et vingt mille florins des Pays-Bas.

1484. On demande des maréchaux-ferrans, non mariés, munis de bons certificats. Ils pourront s'adresser au dépôt du 2^e régiment des Lanciers à Namur.

1462. TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Située aux Trieux de Salzinnes, commune de Namur, à vendre de la main à la main.

Cette propriété ayant fait ci-devant partie de l'abbaye de Salzinnes, est composée de plusieurs beaux et grands bâtimens en très-bon état; le terrain qui en dépend, avec jardin et prairie, contient un bonnier et demi des Pays-Bas, longeant en grande partie la Sambre.

S'adresser pour connaître les prix et conditions de cette vente, au notaire Delvigne.